

stats infos

division de l'évaluation et de la prospective

À la rentrée 2021, dans l'académie, 13 849 élèves en situation de handicap sont accueillis dans les écoles et établissements scolaires du premier et second degré public et privé sous contrat, soit une hausse de 3 % des effectifs par rapport à la rentrée 2020 (13 474 élèves de plus) et 8 375 élèves de plus depuis 2006.

Les filles représentent un peu moins d'un tiers des élèves en situation de handicap (30 %).

La majorité des élèves en situation de handicap suit une scolarité individuelle à temps complet en milieu scolaire (58 %).

45 % des élèves en situation de handicap bénéficient d'une prescription.

8 % d'entre eux sont scolarisés dans un établissement privé sous contrat.

La scolarisation des jeunes en situation de handicap dans l'académie d'Orléans-Tours à la rentrée 2021

Depuis la loi de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », le nombre d'élèves en situation de handicap a plus que doublé dans l'académie.

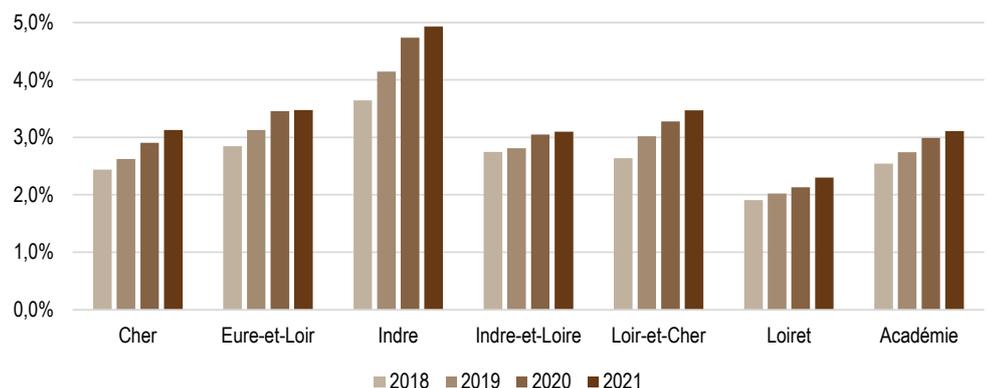
Entre les années 2006 et 2021, le nombre d'élèves en situation de handicap a progressé de 153 %, passant de 5 474 à 13 849 dans l'académie. Cette progression, régulière d'année en année, est de + 3 % entre les rentrées 2020 et 2021.

Les structures du premier degré scolarisent plus de la moitié des élèves en situation de handicap (52 %) à la rentrée 2021, une proportion en baisse par rapport à 2006

(69 %), liée au fort développement de la scolarisation dans le 2nd degré.

Ainsi, en 2021, 3,1 % de l'ensemble des élèves scolarisés sont reconnus en situation de handicap contre 1,2 % en 2006. L'Indre compte proportionnellement le plus grand nombre d'élèves en situation de handicap (4,9 %, soit 0,2 point de plus qu'à la rentrée 2020). Seul le Loiret affiche un taux inférieur à la moyenne académique (2,3 %). Depuis 2018, tous les départementsregistrent une progression constante de cette proportion, même si elle est plus réduite en Indre-et-Loire et dans l'Eure-et-Loir entre 2020 et 2021 (inférieure à + 0,1 point) [figure 1].

Figure 1. Évolution des pourcentages d'élèves en situation de handicap scolarisés, de 2018 à 2021.



Lecture : À la rentrée 2021, 3,1 % des élèves scolarisés dans l'académie souffrent d'un handicap.
Champ : établissements publics et privés sous contrat du premier et second degrés, Orléans-Tours.
Sources : Enquêtes DGESCO/DEPP n°3 et 12

Les filles représentent un peu moins d'un tiers des élèves en situation de handicap.

Cette proportion est stable depuis la rentrée 2006. Cependant, elle diffère selon le mode de scolarisation. En effet, les filles sont proportionnellement plus nombreuses en ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) que dans les classes ordinaires. En outre, dans le second degré, l'écart entre ces deux modes de scolarisation est plus important puisque la part des filles en classe ordinaire est de 27,3 % contre 38 % en ULIS [figures 2 et 3].

La proportion de filles diffère également selon le trouble. Elles représentent près de la moitié des élèves atteints de troubles auditifs ou visuels mais 16 % des élèves atteints de trouble du psychisme et 35 % de ceux atteints de troubles intellectuels ou cognitifs.

Les élèves en situation de handicap suivent majoritairement une scolarisation en classe ordinaire (66,1 %) et le plus souvent à temps complet.

Cette proportion est de 67,8 % dans le premier degré et de 64,2 % dans le second degré [figures 2 et 3]. Par rapport à la rentrée 2020, elle est supérieure de 0,4 point dans le 1er degré et inférieure de 0,5 point dans le 2nd degré (stable sur l'ensemble 1er et 2nd degrés).

Ces élèves sont scolarisés le plus souvent à temps complet (90,6 %) [figure 4]. Ainsi, sur l'ensemble des élèves scolarisés en situation de handicap, 58,7 % ont une

Figure 2. Âge, sexe et mode de scolarisation des élèves en situation de handicap du 1er degré.

Âge	Classe ordinaire			ULIS			Ensemble	
	Effectifs	Part des filles	Scolarisation en classe ordinaire	Effectifs	Part des filles	Scolarisation en ULIS	Effectifs	Part des filles
5 ans et moins	752	30,2%	99,7%	2	0,0%	0,3%	754	30,1%
6 ans	771	31,0%	97,3%	21	28,6%	2,7%	792	30,9%
7 ans	727	25,3%	76,8%	219	34,7%	23,2%	946	27,5%
8 ans	685	28,8%	66,7%	342	30,4%	33,3%	1027	29,3%
9 ans	715	26,9%	60,4%	468	31,6%	39,6%	1 183	28,7%
10 ans	802	25,3%	57,4%	595	39,2%	42,6%	1 397	31,2%
11 ans et plus	436	28,4%	39,4%	671	32,8%	60,6%	1107	31,1%
Total 2020	4 888	27,9%	67,8%	2 318	34,0%	32,2%	7 206	29,9%

Lecture : À la rentrée 2021, 32,2 % des élèves handicapés du 1er degré sont scolarisés en ULIS.
Champ : établissements publics et privés sous contrat du premier degré, Orléans-Tours.
Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2021-2022.

Figure 3. Âge, sexe et mode de scolarisation des élèves en situation de handicap du 2nd degré.

Âge	Classe ordinaire			ULIS			Ensemble	
	Effectifs	Part des filles	Scolarisation en classe ordinaire	Effectifs	Part des filles	Scolarisation en ULIS	Effectifs	Part des filles
11 ans et moins	452	24,1%	90,6%	47	25,5%	9,4%	499	24,2%
12 ans	921	28,0%	65,0%	497	37,0%	35,0%	1 418	31,2%
13 ans	819	28,0%	60,2%	541	37,5%	39,8%	1 360	31,8%
14 ans	715	26,3%	59,7%	482	37,1%	40,3%	1197	30,7%
15 ans	526	28,3%	54,1%	447	41,4%	45,9%	973	34,3%
16 ans	362	27,9%	68,6%	166	36,1%	31,4%	528	30,5%
17 ans	295	27,8%	72,0%	115	43,5%	28,0%	410	32,2%
18 ans et plus	175	27,4%	67,8%	83	37,3%	32,2%	258	30,6%
Total 2020	4 265	27,3%	64,2%	2 378	38,0%	35,8%	6 643	31,1%

Lecture : À la rentrée 2021, les filles représentent 38 % des élèves scolarisés en ULIS dans le second degré.
Champ : établissements publics et privés sous contrat du second degré, Orléans-Tours.
Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2021-2022.

scolarité à temps plein, dans une classe ordinaire.

Dans le premier degré, les élèves de 5 ans et moins sont presque exclusivement scolarisés en classe ordinaire (99,7 %).

Ensuite, avec l'âge, cette proportion diminue au profit d'une scolarisation en ULIS. Ainsi, 39,4 % des plus de 10 ans sont scolarisés dans une classe ordinaire, contre 60,6 % en

ULIS [figure 2].

Dans le second degré, on retrouve une forte proportion d'élèves scolarisés en classe ordinaire parmi les plus jeunes (90,6 % chez les moins de 12 ans). Puis la part de la scolarisation en ULIS augmente jusqu'à 15 ans pour diminuer ensuite [figure 3].

Plus de neuf élèves en situation de handicap sur dix sont scolarisés à temps complet à partir de l'école élémentaire.

Figure 4. Niveau d'enseignement et mode de scolarisation.

	Temps complet	Temps partiel éducation nationale uniquement	Temps partiel éducation nationale, scolarité partagée
Maternelle	71,3%	12,1%	16,6%
Elémentaire	91,4%	2,2%	6,4%
Total 1er degré	86,5%	4,6%	8,9%
2nd degré	95,0%	0,9%	4,1%
Total 1er et 2nd degrés	90,6%	2,8%	6,6%

Lecture : À la rentrée 2021, 86,5 % des élèves handicapés du premier degré sont scolarisés à temps complet.
Champ : établissements publics et privés sous contrat du premier et second degrés, Orléans-Tours.
Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2021-2022.

A l'école maternelle, 71,3 % des élèves en situation de handicap suivent une scolarité à temps complet et 16,6 % à temps partiel dans le cadre d'une scolarité partagée dans une unité d'enseignement d'un établissement médico-social, d'un établissement hospitalier ou à domicile avec l'aide du Centre National d'Enseignement à Distance ou d'une association. 12,1 % sont inscrits à temps partiel dans une structure

Figure 5. Troubles ou atteintes et modalités de scolarisation.

Troubles ou atteintes	1er degré					2nd degré						
	Classe ordinaire		ULIS		Total	Classe ordinaire		SEGPA		ULIS		Total
	Eff.	%	Eff.	%		Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
Troubles intellectuels ou cognitifs	1 707	47,7%	1 871	52,3%	3 578	718	23,7%	453	14,9%	1 862	61,4%	3 033
Troubles du psychisme	1 239	89,7%	143	10,3%	1 382	853	72,3%	192	16,3%	135	11,4%	1 180
Troubles du langage ou de la parole	640	84,5%	117	15,5%	757	786	71,7%	119	10,9%	191	17,4%	1 096
Troubles auditifs	149	81,4%	34	18,6%	183	145	81,5%	3	1,7%	30	16,9%	178
Troubles visuels	77	97,5%	2	2,5%	79	101	99,0%	1	1,0%		0,0%	102
Troubles viscéraux	59	89,4%	7	10,6%	66	48	88,9%	2	3,7%	4	7,4%	54
Troubles moteurs	253	84,6%	46	15,4%	299	268	81,5%	8	2,4%	53	16,1%	329
Plusieurs troubles associés	473	86,5%	74	13,5%	547	280	62,8%	75	16,8%	91	20,4%	446
Autres troubles	291	92,4%	24	7,6%	315	183	81,3%	30	13,3%	12	5,3%	225
Total	4 888	67,8%	2 318	32,2%	7 206	3 382	50,9%	883	13,3%	2 378	35,8%	6 643

Lecture : À la rentrée 2021, dans le 1er degré, 1 871 élèves souffrant de troubles intellectuels ou cognitifs sont scolarisés en ULIS.

Champ : établissements publics et privés sous contrat du premier et second degrés, Orléans-Tours.

Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2021-2022.

de l'éducation nationale uniquement. Dès l'école élémentaire, 91,4 % sont scolarisés à temps complet et dans le second degré, cette proportion atteint 95 % [figure 4].

Près de la moitié des élèves accueillis souffre de troubles des fonctions intellectuelles et cognitives (47,7 %).

Dans le premier degré, ces élèves sont le plus souvent accueillis en ULIS (52,3 %) plutôt qu'en classe ordinaire. Cette proportion est plus élevée dans le second degré où 61,4 % d'entre eux sont scolarisés en ULIS et 14,9 % en SEGPA.

À l'inverse, les élèves porteurs d'autres troubles suivent majoritairement une scolarité en classe ordinaire [figure 5].

Près de la moitié des élèves en situation de handicap scolarisés dans le second degré a un niveau d'enseignement du 1er cycle (de la 6ème à la 3ème).

Ce niveau concerne 45 % des effectifs d'élèves en situation de handicap dans le second degré.

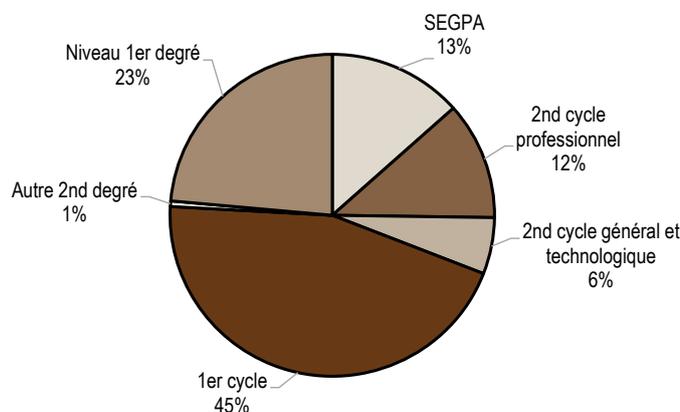
Lorsque les élèves ont un niveau d'enseignement du 2nd cycle, ils sont davantage scolarisés dans les sections professionnelles (785) que dans les sections générales et technologiques (377), en lien avec la création d'ULIS en lycée professionnel.

Enfin, 13 % sont de niveau SEGPA et 23 % de niveau premier degré, ces derniers étant en grande majorité scolarisés en ULIS [figure 6].

45 % des élèves en situation de handicap bénéficient d'une décision d'accompagnement.

Dans le premier degré, près de 6 élèves sur 10 bénéficient d'un accompagnement par un AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) ou au moyen d'une aide mutualisée (59,4 %, 3,1 points de plus qu'en 2020). Cette proportion est de 28,6 % dans le second degré (+ 2,4 points par rapport à la rentrée 2020) [figure 7].

Figure 6. Répartition des effectifs d'élèves en situation de handicap selon le niveau d'enseignement (2nd degré)



Lecture : 45 % des élèves handicapés du second degré suivent un enseignement de niveau 1er cycle.

Champ : établissements publics et privés sous contrat du second degré, Orléans-Tours.

Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2021-2022.

Figure 7. Répartition selon le type d'accompagnement.

	Aide individuelle par un AESH*	Aide mutualisée	Total accompagnement	Pas d'accompagnement
Total 1er degré	1 537	2 743	4 280	2 926
%	21,3%	38,1%	59,4%	40,6%
Total 2nd degré	436	1 467	1 903	4 740
%	6,6%	22,1%	28,6%	71,4%

* AESH : Accompagnant d'élèves en situation de handicap.

Lecture : 59,4 % des élèves du premier degré bénéficient d'un accompagnement.

Champ : établissements publics et privés sous contrat du premier et second degrés, Orléans-Tours.

Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2021-2022.

L'accompagnement est plus important dans le premier degré chez les élèves présentant des troubles du psychisme puisque 83 % en bénéficient (1 149 sur 1 382). Viennent ensuite les élèves souffrant de plusieurs troubles associés (79 %), de troubles moteurs (76 %) et de troubles du langage ou de la parole (72 %).

Dans le second degré, ce sont les élèves présentant des troubles visuels qui bénéficient le plus souvent d'une décision d'accompagnement (55 %), puis les élèves atteints de troubles moteurs (50 %) [figure 8].

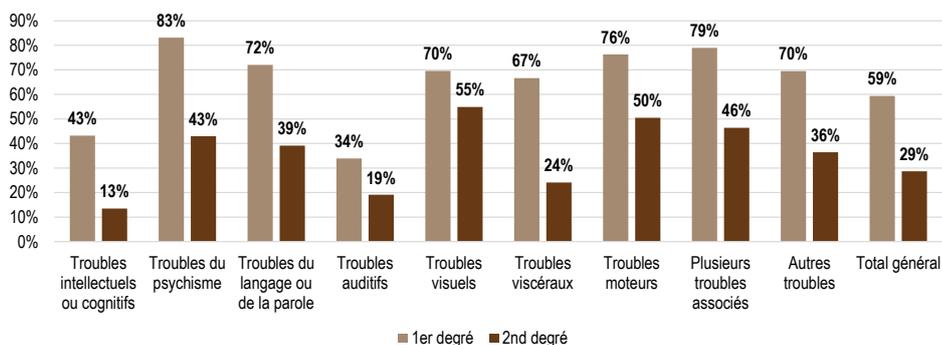
Le recours à un matériel pédagogique adapté concerne surtout les élèves souffrant de troubles visuels.

Ils sont 24 % à en bénéficier dans le premier degré et 57 % dans le second degré. Ce sont ensuite les élèves souffrant de troubles moteurs, de troubles auditifs et de troubles du langage et de la parole qui sont les plus concernés par ce dispositif. Le recours à un matériel pédagogique adapté est d'une manière générale beaucoup plus fréquent dans le second degré [figure 9].

Moindre représentativité des élèves en situation de handicap dans le privé.

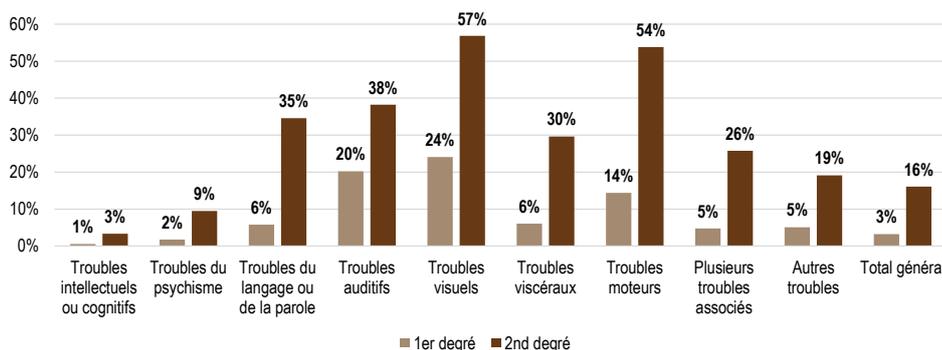
La part d'élèves en situation de handicap

Figure 8. L'accompagnement selon la déficience.



Lecture : 83 % des élèves du premier degré souffrant de troubles du psychisme bénéficient d'un accompagnement. Champ : établissements publics et privés sous contrat du premier et second degrés, Orléans-Tours. Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2021-2022.

Figure 9. Le recours à un matériel pédagogique adapté selon la déficience.



Lecture : 57 % des élèves du 2nd degré souffrant de troubles visuels bénéficient d'un matériel pédagogique adapté. Champ : établissements publics et privés sous contrat du premier et second degrés, Orléans-Tours. Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2021-2022.

parmi ceux scolarisés dans l'enseignement privé est moins importante que dans le public. Elle représente en effet 2,2 % des élèves du privé, soit 1 point de moins que dans le public. Ainsi, parmi les élèves en situation de

handicap, 8,2 % fréquentent un établissement privé, alors que la part de l'enseignement privé est de 11,7 % pour l'ensemble de l'académie [figure 10]. ■

Figure 10. Les élèves en situation de handicap dans l'enseignement privé.

		Public	Privé	Part du privé
1er degré	Elèves en situation de handicap	6 754	452	6,3%
	Effectifs totaux	215 362	21 723	9,2%
	Part d'élèves en situation de handicap	3,1%	2,1%	
2nd degré	Elèves en situation de handicap	5 962	681	10,3%
	Effectifs totaux	177 716	30 539	14,7%
	Part d'élèves en situation de handicap	3,4%	2,2%	
Ensemble	Elèves en situation de handicap	12 716	1 133	8,2%
	Effectifs totaux	393 078	52 262	11,7%
	Part d'élèves en situation de handicap	3,2%	2,2%	

Lecture : 8,2 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés dans un établissement privé sous contrat de l'académie. Ils représentent 2,2 % des élèves du privé. Champ : établissements publics et privés sous contrat du premier et second degrés, Orléans-Tours. Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2021-2022 - Constat 2021.

Pour en savoir plus

Le stats infos 22.11 est en ligne sur le site de l'académie :

https://www.ac-orleans-tours.fr/academie/lacademie_en_chiffres/publications/stats_infos/

La méthodologie, les tableaux, les graphiques et les données complémentaires figurent dans le fichier Excel accompagnant la publication.

